

2018-2019

Appel à projets



Thème : Réduisons nos déchets

Public ciblé : associations
présentes sur le territoire de
Saint-Louis Agglomération

Présentation de l'appel à projets

Contexte

Saint-Louis Agglomération s'est engagée en décembre 2017 dans la mise en œuvre d'un programme d'actions en vue de réduire la quantité de déchets produite sur son territoire : le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

L'objectif du PLPDMA, en cohérence avec les exigences nationales, est de réduire la quantité de déchets ménagers et assimilés (hors gravats) de 10% d'ici 2020 par rapport à 2010. Pour atteindre cet objectif, Saint-Louis Agglomération s'engage à travailler avec les habitants, les entreprises et les administrations pour réduire la quantité et la toxicité des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire. Dans ce cadre, différentes actions sont prévues dans 4 thématiques : éco-exemplarité, sensibilisation du public, gestion des biodéchets et réemploi/réutilisation.

La prévention des déchets, distincte du tri, peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. Ces actions, qui se situent au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation, visent à :

- Réduire les quantités de déchets produits et collectés ;
- Réduire la nocivité et/ou améliorer le caractère valorisable des déchets qui n'ont pas pu être évités.

Afin d'encourager les initiatives locales, Saint-Louis Agglomération souhaite soutenir des projets sous forme de subventions, et non déléguer à des associations un quelconque service public, ni leur attribuer un marché public moyennant le versement d'un prix.

Le présent appel à projets est valable pour des actions réalisées entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2019.

Structures concernées

Le présent appel à projets a pour objet l'octroi de subventions pour la mise en place d'animations et d'actions innovantes relatives à la prévention des déchets à destination du grand public sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Les montants accordés seront à destination exclusive de cette finalité et ne sont pas reconductibles.

Les candidats à cet appel à projets devront être des associations implantées, ou ayant une activité importante sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Projets soutenus

Les animations et actions proposées pourront porter sur une ou plusieurs des thématiques suivantes (liste non exhaustive) :

- Sensibilisation à la prévention : contribuer à faire prendre conscience de la nécessité de réduire le volume des déchets produits
- Eco-consommation : éco-conception, éco-fabrication, produits peu ou pas emballés, alternative aux achats (trocs, dons, prêts, location)
- Réemploi et réparation

- Promotion des produits réutilisables comme les couches lavables
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Alternative aux déchets dangereux
- Autogestion des biodéchets et déchets verts

Les candidats pourront imaginer tout type d'actions, comme par exemple :

- Des ateliers de cuisine « éco-responsable » en lien avec la réduction des déchets ou toute autre forme d'action luttant contre le gaspillage alimentaire (à destination des habitants, des restaurateurs et commerçants, etc) ;
- L'organisation d'évènementiel grand public générant le minimum de déchets (emballages et vaisselles réutilisables par exemple) ;
- Un challenge de réduction des déchets entre acteurs d'une même activité/catégorie ;
- Des animations de format original pour sensibiliser à la réduction des déchets ;
- La mise en place d'un service de location de broyeur pour les particuliers ;
- Etc.

Conditions d'attribution de la subvention

Afin d'être recevables, les projets devront répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Contribuer à la réduction de la quantité ou de la toxicité des déchets ;
- Ne pas faire référence dans le nom de l'opération aux notions de collecte des déchets, de tri ou de recyclage ;
- Adhérer à une démarche d'exemplarité en adoptant une communication éco-responsable.

Les demandes de financement et d'accompagnement seront étudiées par Saint-Louis Agglomération. Le porteur du projet sera informé par courrier de la décision prise concernant le contenu et le montant de l'accompagnement alloué. Saint-Louis Agglomération pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et, à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire.

Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Les dossiers de proposition de projets seront traités dans leur ordre d'arrivée dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue pour cet appel à projets. Les subventions feront l'objet d'une validation par Saint-Louis Agglomération. Le soutien accordé sera au maximum de 1 000 € par association.

La subvention ne pourra être versée qu'après réception des pièces suivantes:

- Bilan complet de l'opération ;
- Bilan financier de l'opération ;
- Pièces justificatives des dépenses effectuées (copie des factures).

Tout bilan non parvenu à Saint-Louis Agglomération dans un délai de deux mois suivant la fin de l'opération ne sera plus traité et le porteur de projet perdra alors le bénéfice de sa subvention.

La subvention versée par Saint-Louis Agglomération doit être utilisée uniquement pour répondre aux objectifs définis dans le dossier de candidature et uniquement dans le cadre de l'opération décrite. Tout manquement aux présentes obligations ou toute annulation de l'opération ou de l'action entraîne la résiliation de plein droit de la subvention, sauf demande argumentée du bénéficiaire.

Suivi de l'opération

Les bénéficiaires devront rendre compte de leur opération via une fiche bilan qui leur sera fournie. Tout élément permettant de chiffrer l'impact sur la réduction des déchets devra être évalué. De même, la fréquentation de l'évènement et les retombées attendues devront être estimées.

Déclaration de candidature

Le candidat est invité à fournir un dossier de candidature, rédigé en langue française, comprenant le formulaire de candidature (document en annexe) et les documents administratifs suivants :

- Copie du plus récent rapport d'activité ;
- Copie des statuts de l'association ;
- Relevé d'identité bancaire (RIB) aux normes SEPA : BIC/IBAN. Il convient impérativement de veiller à ce que la domiciliation bancaire corresponde à celle de l'association.

Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

Saint-Louis Agglomération – Service Déchets Ménagers Pont du Palmrain Bâtiment SUD – RD 105 68128 VILLAGE-NEUF
--

Calendrier

- 1- Dépôt du dossier de candidature auprès de Saint-Louis Agglomération au minimum 2 mois avant la date de réalisation de l'opération
- 2- Réalisation de l'opération au plus tard deux mois avant la fin de la période de validité de l'appel à projets soit avant le 31 octobre 2019.
- 3- Evaluation du projet et bilan financier à transmettre à Saint-Louis Agglomération à la fin de l'opération et au plus tard le 15 décembre 2019.

Pour toutes demandes de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :

DOEBELIN Sandrine
Saint-Louis Agglomération - Service Déchets Ménagers
Pont du Palmrain bâtiment Sud RD 105 - 68128 VILLAGE NEUF
Tél : 03.89.70.22.58 / 06.76.78.18.14
E-mail : doebelin.sandrine@agglo-saint-louis.fr

L'animatrice du service déchets ménagers de Saint-Louis Agglomération se fera un plaisir de répondre à vos questions et de vous aider à élaborer votre projet.

Formulaire de candidature – Appel à projets « Réduisons nos déchets »

1. Présentation de l'association

1.1 Nom

1.2 Siège social

Adresse : _____

Code postal-Commune : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____

E-mail : _____ Site internet : _____

1.3 Responsables juridiques

	Nom et prénom	Téléphone	Courriel
Président			
Trésorier			
Secrétaire			

1.4 Objet de l'association

1.5 Date de création de l'association _____

1.6 Date de parution au J.O Le _____ n° _____

1.7 N° SIREN _____

1.8 Nombre d'adhérents _____

1.9 Description de l'activité sur le territoire de Saint-Louis Agglomération

Indiquer les périmètres géographiques d'intervention de l'association.

2. Présentation du projet

2.1 Responsable du projet

Nom-prénom : _____

Fonction au sein de l'association : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

2.2 Intitulé du projet

2.3 Résumé du projet (en 10 lignes maximum)

2.4 Sur quel(s) thème(s) le projet porte-t-il ?

- Sensibilisation à la prévention
- Eco-consommation
- Réemploi et réparation
- Promotion des produits réutilisables
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Alternative aux déchets dangereux
- Autogestion des biodéchets et déchets verts
- Autre, précisez : _____

2.5 Objectifs du projet

En quoi votre projet participe-t-il à la réduction des déchets dans le domaine précisé au point précédent.

2.6 Publics visés par le projet

Lieux de déroulement du projet	
Type de public visé	
Nombre de bénéficiaires potentiels	

2.7 Contenu détaillé et déroulement du projet

Si le projet contient plusieurs actions, il est important de décliner chacune d'entre elles, de faire apparaître leur transversalité et leur cohérence globale par rapport au projet. Le contenu détaillé peut être joint en document annexe.

2.8 Calendrier du projet

Si besoin, il peut être joint en document annexe.

2.9 Partenaires associés et rôles

Organisme(s)	Type(s) de partenariat			Comment les partenaires sont-ils impliqués dans le projet ?
	Financier	Technique	Autre (préciser)	

3. Suivi, évaluation et valorisation du projet

3.1 Modalités de suivi prévues

Outils permettant l'évaluation, échéanciers, modalités de restitution...

3.2 Mesure des résultats

Résultats(s) attendu(s)	Indicateur(s) retenu(s)*

*un indicateur permet de vérifier que l'objectif attendu est atteint

3.3 Comment le partenariat avec Saint-Louis Agglomération sera-t-il valorisé ?

Evènementiel, logo, présence d'un élu, documentation... D'une manière générale, nous vous demandons d'apposer le logo de Saint-Louis Agglomération sur l'ensemble des éléments de communication lié au projet.

4. Budget prévisionnel du projet

Les postes des Dépenses et Recettes doivent obligatoirement être équilibrés.

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
Ex : achat de matériel, prestation de services, dépenses de communications, etc.		Fonds propres (apport direct de la structure ou recettes liées à la vente)	
		Subventions :	
		Saint-Louis Agglomération*	
TOTAL :		TOTAL :	
	€		€

*la subvention de Saint-Louis Agglomération est de 1 000 € au maximum par association.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Saint-Louis Agglomération pour permettre le suivi et l'avancement des projets présentés dans le cadre de l'appel à projets. Elles sont conservées tant que vous bénéficiez de la prestation et sont destinées au service Environnement de Saint-Louis Agglomération. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service juridique de Saint-Louis Agglomération.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____ agissant en qualité de _____

Représentant légal de : _____

Sollicite par la présente demande une subvention pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus et certifie :

- Etre inscrit au registre des associations tenu auprès du greffe du tribunal d'instance du lieu du siège ;
- Respecter la réglementation en vigueur notamment sociale, fiscale et environnementale ainsi que les cotisations et paiements y afférant ;
- Exactes et sincères les informations fournies dans le présent dossier ;
- Avoir pris connaissance des règles générales d'attribution de la subvention par Saint-Louis Agglomération et à les respecter ;

Fait le _____ à _____

Signature et cachet de l'organisme :